



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2021

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
14 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 16 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt du mois de juillet, à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, LO PRESTI Carmelo, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, LEBRUN Marie, PETRAUKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :


FRIIO Marie-Rose par MENICHETTI Fabienne, REHIBI Sébastien par SPIZAK Pierrick, DESTREMONT Gilles par LEBRUN Marie, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, COUGUILLE Marie-Ange par CANZERINI SALVADOR Hélène, GUILLOTIN Bruno par BODET Judicaële, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, MATTUCCI Gérald par MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, POKRANDT Frédéric par BOCEK Claude, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, CENDECKI Christian, COUGUILLE Marie-Ange, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana, JACQUIN Eric

Secrétaire de séance :

Monsieur LO PRESTI Carmelo



Les débats sont consultables en vidéo sur le site : <https://vimeo.com/user99823407>

01 VALIDATION DE L'URGENCE RELATIVE À L'AVENANT 4 DU CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE PCM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-12 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE l'urgence du point n°2 relatif à la demande d'honoraires complémentaires de la maîtrise d'œuvre K-architectures pour un montant de 46 082,52€ HT ;

02 POLE CULTUREL DE MICHEVILLE - AVENANT 4 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la CAO du 1 juin 2021 ;

L'allongement du chantier, pour des raisons indépendantes de leur volonté, entraîne un accroissement de la durée d'exécution (DET) pour la maîtrise d'œuvre K-architectures.

Le détail est repris dans l'avenant 4 ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre : 3 – MENICHETTI Fabienne (3))

Abstentions : 8 – BOCEK Claude (2), FATTORELLI Viviane, BOUMEDINE Sarah (2), FELICI René,
BODET Judicaële (2))

- APPROUVE la demande d'honoraires complémentaires de la maîtrise d'œuvre K-architectures pour un montant de 46 082,52€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 du marché de maîtrise d'œuvre,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2021 et suivants,

- 
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

Clôture du Conseil Communautaire du 20 juillet 2021.

Le secrétaire

M. LO PRESTI Carmelo



